

Sauf avis contraire, au plus tard le lendemain de la date de règlement, NOUS CONSIDERERONS QUE VOUS ETES D'ACCORD et nous paierons sous réserve que votre compte présente une provision suffisante.

Il n'est donc pas nécessaire de nous retourner ce document.

SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD POUR UN REGLEMENT TOTAL OU PARTIEL, veuillez dès réception de ce relevé nous communiquer PAR TELEPHONE et nous confirmer par écrit les montants refusés ainsi que les motifs de refus.

DATE

SIGNATURE

SASU FK2
114 AVENUE DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE
DEMANDE D'ACCORD DE PAIEMENT

Date d'envoi
22/01/2024

Date de réponse
DES RECEPTION

Date de règlement
26/01/2024

N° ORDRE	TIREUR	REF. TIRE	* (1)	AV (2)	MONTANT	MON ORIG	DATE ECH.	MTT REFUSES	MOTIF DES REFUS
0515051	CENPAC	0004483727			589,88		26/01/24		
(1) A = accepté B = billet à ordre (2) AV = avisé									
Banque	Guichet	N° de Compte		Total relevé		Total refus		N° Relevé	Folio
14607	00038	68821990688 EUROS		589,88				65088	01

Votre Agence : 12 BD BONTEMPS - 13120 GARDANNE - Tél 04 42 51 73 30

Votre Interlocuteur : PUTTO DELPHINE (380)